

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2015 À 20H30

Christian Tarantola, Maire, ouvre la séance à 20h30.

Présents : Christian Tarantola, André Bonnet, Maryse Bornet, Amar Boulassel, Maryse Caël, Jean-Claude Clément, Béatrix Létoffé, Alain Woirgny, Jean-Luc Xemaire, Sefa Arslan, Catherine Meunier-Lacourt, Dany Tisserant

Absents excusés : Léa Antoine, procuration à Christian Tarantola, Jean-Louis Dormoy, procuration à Alain Woirgny

Secrétaire de séance : Béatrix Létoffé

1) Repas cantine 2016 : signature de la convention avec le centre Ozanam et tarifs :
En 2016, le prix du repas passe de 3.20€ à 3.55€. Ce prix n'avait pas été réévalué depuis 2013, il reste très avantageux par rapport aux repas fournis par Bruyères par exemple (cela va jusque 8€ par repas pour certaines communes). La commune refacture intégralement le prix du repas et fournit gratuitement le transport et le service (ce qui représente environ 1€ par repas). Vote pour appliquer la hausse à partir de la rentrée de janvier : le prix du carnet de 10 repas passe de 32.00€ à 35.50€. Les carnets déjà achetés peuvent bien entendu être utilisés après la hausse de tarif.
Vote pour à l'unanimité.

2) Modification des statuts de la Communauté de Communes, Bruyères, Vallons des Vosges :

Cette modification concerne deux points : les relais assistants maternels et le transport des repas aux cantines, ces compétences étaient en vigueur seulement sur une partie des communes, la proposition permet d'étendre les compétences sur l'ensemble de la Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges.

- Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de prendre la compétence optionnelle suivante : « Etudes, création, mise en place et gestion d'un relais d'Assistants maternels sur l'ensemble du territoire intercommunal »
- Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité, de prendre la compétence optionnelle suivante : « transport des repas destinés aux centres de loisirs sans hébergement et aux crèches lorsque le trajet est commun avec le portage des personnes âgées » et la compétence facultative suivante : « prestations de services pour le transport des repas destinés aux cantines scolaires sur l'ensemble du territoire intercommunal. »

3) Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe prévoit, notamment en matière d'intercommunalité :

- ⇒ *Le relèvement du seuil minimal de population des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ;*
- ⇒ *La cohérence spatiale des EPCI à fiscalité propre ;*
- ⇒ *L'accroissement de la solidarité territoriale ;*
- ⇒ *La réduction du nombre des syndicats intercommunaux*

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme, le préfet est chargé d'élaborer un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Ce document est destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans chaque département.

Ce projet de schéma a été présenté à la commission départementale de coopération intercommunale, lors de sa séance du 23 octobre 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L5210-1-1 IV du code général, ce projet de schéma est adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

Les assemblées délibérantes se prononcent dans un délai de deux mois à compter de la notification. À défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable.

À l'issue de cette consultation, le projet de schéma ainsi que l'ensemble des avis des assemblées délibérantes seront transmis pour information à la CDCI qui disposera alors d'un délai de trois mois pour adopter le schéma.

Considérant que la commune de Docelles est concernée par le projet de schéma qui prévoit : "Le projet de périmètre proposé correspond à une logique de territoire puisque les communes qui le composent appartiennent en grande majorité au même bassin d'emploi et de vie.

Il est donc proposé le maintien de la communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges, tout en proposant le rattachement des trois communes de Dompierre, Padoux et Sercœur à la communauté d'agglomération d'Epinal et en tirant les conséquences de la création de la commune nouvelle de Granges-Aumontzey et le rattachement de cette dernière à la communauté de communes de Gérardmer, monts et vallées, fusionnant avec les communautés de communes de la haute Moselotte et de terre de Granite (hors Saint-Amé). »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix Pour,

- Émet un avis favorable au projet présenté, avec les remarques suivantes :

1) Aucune mention de la ligne de chemin de fer (18) qui relie Epinal à Saint-Dié-des-Vosges et traverse tout le territoire

2) Le bassin d'emploi et de vie n'est pas homogène. Une partie est industrielle et post industrielle (Vologne) et une partie agricole et tertiaire (ancienne Adp).

- Rédige une délibération supplémentaire pour rappeler que le conseil municipal souhaite que la commune conserve la maîtrise de la gestion de l'eau au-delà de 2020. Voté à l'unanimité.

4) Programmation de martelages de bois – Etat d'assiette 2016

L'ONF propose les parcelles à couper pour amélioration : 9-24-36 et pour régénération : la parcelle 15.

Vote pour à l'unanimité

5) Bons d'achat SUPER U, pour les étrennes des employés :

60€ pour tous les agents, accepté à la majorité : (2 abstentions 12 pour)

- 6) Complément de la délibération n°432015 : à ajouter : la régie de recettes créée à l'origine pour l'encaissement des remboursements pour vaisselle cassée ou manquante doit pouvoir également encaisser le montant des paquets de café utilisés et autres consommables utilisés dans les salles communales (12€ le paquet de café, si le paquet est entamé, facturation au prorata de ce qui est consommé, pour les autres consommables, facturation en fonction de la facture d'achat)

Délibération prise à l'unanimité.

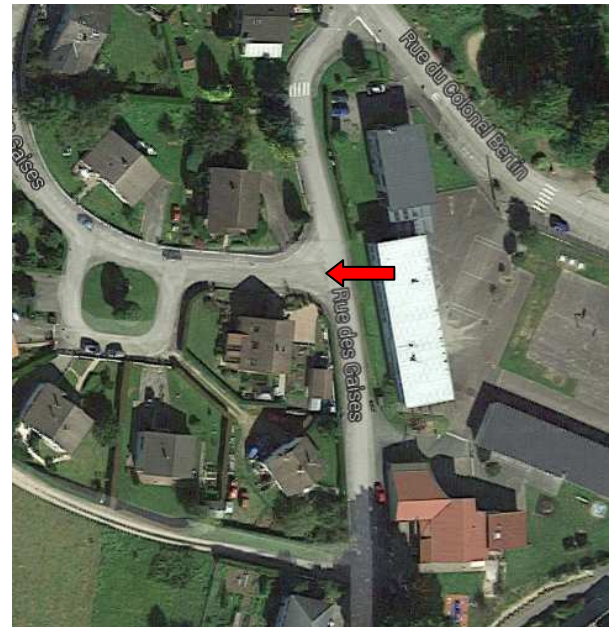
- 7) Passage du rallye Vosgien en septembre 2016

Vote pour à la majorité : 1 contre, 2 abstentions, 11 pour.

- 8) Divers

- Information sur l'ordre du jour concernant la Comcom le jeudi 17 décembre à Fontenay.
- Le président de la Comcom prévoit de réunir les communes par petit groupes et donne rendez-vous aux conseillers municipaux de Docelles le 18 janvier à Le Roulier à 20h00 (Docelles/Charmois, Cheniménil Le Roulier)
- On pourra commencer début janvier à travailler sur les prévisions budgétaires (à prévoir encore une baisse des dotations)
- La commune a reçu un courrier de la direction départementale des territoires pour l'aménagement des cours d'eau (pour aménager un passage pour les poissons à la fois sur le Barba et sur la Vologne à l'endroit des barrages).
- Dans les projets de réhabilitation de Lana, il existe une possibilité d'aménagement des anciens bureaux en hébergement collectif afin de pouvoir proposer le complément à la location des salles communales pour des séminaires ou événements sur plusieurs jours : dans ce cadre, des conseillers se sont rendus le 8 décembre dernier à Xonrupt pour visiter 2 réalisations dont nous pourrions nous inspirer : « les jonquilles », et le refuge du « Sotré ». Beaucoup d'idées sont transposables, notamment les meubles réalisés par des artisans locaux avec des bois produits en circuit court, l'accessibilité aux handicapés, le niveau et le type d'équipement pour les sanitaires, les cuisines, la composition des chambres, cette visite a permis de préciser les idées sur le futur projet et de repérer les solutions efficaces pour ce type d'aménagement.
- Une réunion sur le site de Lana s'est tenue regroupant des conseillers avec de nombreux décideurs afin de les sensibiliser sur le projet et pouvoir réaliser le meilleur aménagement possible (des concours financiers sont encore à trouver) une personne pour représentait Mr le préfet, Monsieur Rabeau pour l'EPFL, Mr Biston pour la Comcom, une responsable de Vosges développement pour le Conseil départemental. C'est un projet très valorisant, le seul projet départemental de cette envergure, les échanges ont été très fructueux.
- CR Commission communication : sortie du bulletin trimestriel et distribution des agendas dans tous les foyers (pour les personnes qui souhaitent un second exemplaire, un reliquat est disponible en mairie.)
- CR Commission Cadre de vie : La commission s'est réunie le 8 décembre pour commencer à travailler sur l'aménagement de la place laissée libre par la destruction de la maison incendiée « Rue de la Libération ». La plupart des travaux d'aménagement seront réalisables en local, ce qui permettra une mise en chantier plus rapide, sans doute courant 2016. Une réunion des riverains sera bien entendu organisée pour présenter le projet et recueillir les avis.
- Alain Woirgny donne un compte rendu des dossiers en cours : de grosses réparations ont été faites suite à des fuites d'eau. La garantie décennale va s'appliquer pour les réparations de la salle multi-activités (installation de piliers pour soutenir la dalle qui s'affaisse au-dessus de l'escalier d'accès, nettoyage des évacuations d'eau du toit terrasse + problèmes de sol qui se soulèvent. Réparations en cours sur deux chaudières dans les appartements loués.
- Remarque concernant les cintres de la salle polyvalente à remplacer (beaucoup sont cassés).

- Prévoir la mise en place d'un céder le passage au niveau des Gaises, entre chez Bosio et chez Mme Vincent pour éviter un conflit de circulation avec les voitures qui montent et descendent à la crèche. (au niveau de la flèche rouge). Comme pour toute décision, celle-ci fera l'objet d'une concertation avec les riverains et les personnes qui fréquentent la crèche.



- Comme suite à la décision prise par le conseil en octobre, mise en application de la décision de couper une lampe sur deux à partir de début janvier là où c'est possible.
- Renégociation de l'emprunt pour la salle, rendez-vous avec la Caisse d'Epargne en janvier prochain.
- Téléthon : Bravo et merci à tous les bénévoles qui se sont dépensés sans compter cette année encore : c'est 2250€ qui seront reversés pour la recherche sur les maladies orphelines, c'est plus qu'en 2014 !
- Conseil Départemental : Le conseil travaille actuellement sur le budget 2016, les dotations sont encore en diminution, le département cède à la nouvelle grande région la compétence économique, sauf pour l'agriculture et le tourisme. 52% du budget est utilisé pour le social, cela représente 12 000 dossiers, à l'heure actuelle, malheureusement, tout le monde peut être concerné par ce type d'aides et contrairement à ce qu'on entend dire souvent, les bénéficiaires ne sont pas des fraudeurs (sur 12 000 dossiers, seulement une centaine sont litigieux)
- Le Secrétariat de la mairie sera fermé à partir du samedi 19 décembre à midi au
- UPM : l'affaire est passée ce mercredi auprès de la cour d'appel de Nancy, on remarque bien le déséquilibre entre les 4 avocats parisiens d'UPM et l'avocat bénévole (Maître Blindauer) qui a bien défendu le point de vue des repreneurs de la SCOP. Le jugement a été mis en délibéré au 27 janvier 2016

Clôture du conseil à 23h00